

**27 avril 1999, Ottawa**

**Allocution au sujet de la crise humanitaire au Kosovo**

Monsieur le Président,

Comme les honorables députés le savent déjà, notre gouvernement a promis de tenir à la fois cette Chambre et le peuple du Canada au courant de l'étendue et de la nature de l'engagement du Canada dans la crise humanitaire au Kosovo. Des séances d'information à l'intention des parlementaires ont été tenues sur une base régulière. Et nous avons discuté de tous les aspects de la crise au cours de la Période des questions et des débats tenus en cette Chambre.

La Chambre se souviendra qu'avant d'entreprendre toute opération militaire contre le gouvernement de Slobodan Milosevic, l'OTAN avait planifié le déploiement d'une force internationale au Kosovo et ce, afin d'assurer l'application d'une paix équitable dans cette province troublée. Les députés se souviendront aussi avoir débattu, en février dernier, le bien-fondé d'une participation canadienne à une telle force. Notre participation éventuelle avait alors obtenu un vaste appui de tous les partis.

Je désire maintenant informer la Chambre que le Canada a reçu de l'OTAN une requête formelle, nous demandant de commencer le déploiement de notre portion des forces de mise en application de la paix dans l'ancienne république yougoslave de la Macédoine. Aujourd'hui, nous avons l'intention d'informer l'OTAN que notre gouvernement entend répondre positivement à cette requête. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, fournira les détails et l'échéancier de ce déploiement. Environ 800 membres des Forces canadiennes se joindront aux 12000 soldats de l'OTAN qui ont déjà été mis en place dans l'ancienne république yougoslave de la Macédoine afin de se rendre au Kosovo dans le cadre d'un règlement de la paix.

Monsieur le Président, je tiens à assurer les honorables députés de cette Chambre que l'objectif de ce déploiement se situe à l'intérieur des limites débattues par la Chambre. Son seul but est d'appuyer l'objectif principal que le Canada, et tous nos alliés de l'OTAN, poursuivent depuis plusieurs années au Kosovo : une paix juste et équitable. Un règlement qui fait en sorte que les Kosovars puissent vivre de nouveau dans la paix et la sécurité. Qui garantit que la machine de guerre responsable de la répression et des atrocités commises à leur égard soit éliminée. Et qu'ils puissent enfin retourner chez eux en toute sécurité.

À titre de premier ministre, je suis très fier de constater que les députés des deux côtés de cette Chambre se sont prononcés avec éloquence en faveur de ces principes. Et qu'ils ont donné leur appui à un rôle pour le Canada dans leur mise en application. En tant qu'entité législative, nous avons donné une voix aux valeurs de tolérance et de justice si chères aux Canadiens et aux Canadiennes. Comme le savent les Canadiens, le gouvernement, en collaboration avec nos alliés de l'OTAN, participe à l'élaboration d'une solution diplomatique à cette crise. C'est pourquoi le ministre des Affaires étrangères se rendra cette semaine à Moscou, afin de rencontrer les représentants de la Russie et le Secrétaire général des Nations-Unies.

Je pense que la voie militaire et diplomatique dans laquelle s'est engagée l'OTAN nous permettra, à terme, d'arriver à une juste solution à cette crise. Toutefois, monsieur le Président, je tiens à assurer tous les députés que si l'OTAN devait demander au Canada de déployer ses troupes en vue de missions de combat, nous consulterons cette Chambre avant d'arriver à une décision finale.